

Sectorielles de la jeunesse des Compens  
tives et des sports et loisirs

- Rapport

11  
83P

STRATEGIES S/SECTORIELLES DE LA JEUNESSE,  
DES COOPERATIVES ET DES SPORTS ET LOISIRS.

=====

"La mobilisation générale que j'appelle de toutes mes forces autour de la préparation de notre prochain plan doit viser la mise en place de toute une stratégie Communale centrée sur la proportion d'activités productrices qui seraient le fait de nos jeunes surtout entrant dans la vie économique comme acteurs principaux, car sinon les conditions d'une autosuffisance alimentaire véridique ne seront jamais réunies".

- Discours du Président de la République le 30/01/1987 lors de Sa rencontre avec le 2ème groupe des Agents de l'Etat chargés de l'autosuffisance alimentaire et de la valorisation des ressources humaines.

Stratégies S/Sectorielles de la Jeunesse,  
les Coopératives et les Sports et Loisirs.

---

Introduction Générale.

Dans la démarche que mène le Pays pour l'élaboration du 4ème plan, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif entend y contribuer en définissant sa stratégie. Pour ce faire il s'inspire des orientations des hautes instances politiques. A partir de ces orientations le Ministère aura à définir les objectifs et les programmes d'action d'accroître les efforts pour accomplir la mission qui lui est dévolue. Le Comité Central du M.R.N.D. qui a donné le concept d'autosuffisance alimentaire comme point central du plan a souligné la nécessité de l'aide aux coopératives et associations de production, de distribution et de consommation.

Il a insisté également sur la mobilisation et l'intégration de la jeunesse non scolarisée et descolarisée dans le circuit de production.

Dans son document de préparation du IVème plan, le Ministère du plan n'a pas manqué de ressortir des actions en faveur de la jeunesse: "La rééducation de l'analphabétisme et la promotion d'une formation de base permettant à chaque individu de s'épanouir dans la société, la création de plus en plus d'activités productrices de biens et services pour procurer un travail rémunérateur à un effectif de plus en plus croissant de jeunes mais également pour mettre à la disposition des populations des biens et des services adaptés à leurs revenus pour améliorer justement leur bien être".

A l'examen des grands axes du plan nous estimons que les domaines de la Jeunesse, des Coopératives, des Sports et Loisirs relève du secteur de la valorisation des ressources humaines.

La Jeunesse constitue un facteur capital du plan du fait de son poids dans les forces vives de la nation à mobiliser pour atteindre l'objectif fondamental de l'autosuffisance alimentaire.

Les Coopératives tout en ayant pour objet la production des biens et des services exigent du planificateur des actions de formation et d'encadrement, ce qui implique la valorisation des ressources humaines.

.../...

Les Sports et Loisirs contribuent à la valorisation des ressources humaines dans la mesure où ils développent des aptitudes, psycho-physiques des individus, cultivent un esprit de cohésion et d'entente.

Ière PARTIE : VALORISATION DES RESSOURCES  
HUMAINES SOUS-SECTEUR "JEUNESSE"

**CHAPITRE I : Contexte général du sous secteur et sa place dans l'économie nationale.**

Etant donné l'importance numérique de la jeunesse dans la population totale, 69% ont moins de 25 ans et parmi eux en âge de produire représentent 39% de la population active, il va sans dire que la réussite de la stratégie alimentaire repose sur ces opérateurs économiques. Bien qu'il soit difficile de chiffrer avec précision la contribution de cette jeunesse au produit Intérieur Brut (P.I.B.), à la Balance Commerciale ainsi que son apport au budget de l'Etat, cette contribution à la vie économique reste certaine.

**1.1. Contribution au P.I.B., à la Balance Commerciale et Budget de l'Etat.**

La Jeunesse en âge de travailler mène des activités diverses de production dans les milieux ruraux et urbains. Ces jeunes en participant aux activités de production dans leurs familles et dans les groupements socio-économiques, ils représentent un potentiel pour une plus grande production dans la mesure où ils seront formés et initiés aux meilleures méthodes et techniques de production.

Grâce aux ateliers des jeunes qui fabriquent certains produits que nous importions entre autres le matériel sportif (ballons et filets) outils et articles ménagers, etc.... il y aura une diminution proportionnelle des commandes des objets importés et cela contribuera à l'équilibre de la balance commerciale dans la mesure où du matériel est fabriqué sur place.

Une action importante dans le domaine de la formation et du perfectionnement dans le savoir-faire dans la production et la diversification devrait nous amener à voir un marché satisfaisant à l'intérieur et à l'extérieur et ainsi améliorer l'équilibre de notre économie.

Le budget de l'Etat serait allégé dans la mesure où les centres des jeunes atteindront l'autosuffisance recherchée. Les recettes budgétaires seraient accrues grâce aux contributions matérielles et financières des groupements.

Les activités productives des jeunes leur procureraient des revenus. L'incitation à l'épargne au niveau des institutions Bancaires notamment les Banques Populaires contribuerait à l'augmentation de la production par la voie du crédit. De même leurs dépôts pourront servir de bons de développement.

### 1.2. Création d'emplois.

Les effectifs qui n'ont pas d'emploi se retrouvent principalement dans la catégorie des jeunes en raison de leur importance numérique et surtout par leur manque de formation face au marché de l'emploi. En effet, plus de 100.000 jeunes affluent sur le marché du travail à la recherche d'emploi rémunérateur dont plus de 50% d'entre eux sont analphabètes. De plus les terres cultivables s'amenuisent, l'industrie est embryonnaire et l'artisanat n'est pas suffisamment développé. Il est donc évident, et ceci a été plusieurs fois recommandé que les jeunes devraient avoir une formation de base et professionnelle pour être mobilisés dans divers secteurs de développement afin qu'il puisse créer grâce à leur imagination et à leur esprit d'innovation des emplois et s'associer en groupements pour réunir ces moyens de production et pour s'auto-encadrer. L'inventaire demandé par le Chef de l'Etat est l'une des voies qui permettront d'identifier des emplois possibles et partant les formations à dispenser.

### 2. Définition du Sous-Secteur.

Nous définissons l'action de valorisation des ressources humaines "Jeunesse" en déterminant la population cible et en circonscrivant la mission assignée au département dans le s/secteur de la jeunesse.

D'après les données de l'ONAPO au 1 Janvier 1987 les moins de 25 ans représentaient 69% de la population totale qui est estimée à 6.574.258 habitants

Les jeunes âges de 15 à 24 ans étaient au nombre de 1.299.415 dont 1.252.417 non scolarisés et descolarisés soit 39% de la population active, la plupart d'entre eux vivent en milieu rural et s'occupent essentiellement des activités agricoles.

Nous référant aux textes légaux sur l'éducation, les jeunes de moins de 15 ans sont encadrés dans les structures d'éducation formelle.

Partant la Jeunesse dont le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doit s'occuper est constituée de jeunes âges de 15 à 24 ans dont on distingue les catégories suivantes :

- Les non scolarisés comprenant les jeunes qui n'ont pas été à l'école et des déperditions du 1er cycle du primaire. Ce groupe est considéré comme analphabète.
- Le groupe des descolarisés est constitué des déperditions du 2ème cycle du primaire. Ces 2 catégories ont droit à l'éducation de base pour valoriser leurs potentialités en vue d'un meilleur engagement dans le développement.
- Pour ces deux groupes auxquels s'ajoutent ceux du 3ème cycle du primaire, les déperditions des CERA.I et du secondaire, une formation professionnelle est nécessaire en vue de les intégrer dans les circuit de production.

La valorisation de ce potentiel humain constitue une condition indispensable à la promotion de l'emploi en vue d'approcher la finalité recherchée dans le cadre du IVème plan à savoir l'amélioration du niveau de vie de la population. Pour ce faire la formation de base, l'apprentissage des métiers, la formation-information, l'encadrement à travers toutes sortes d'activités de production et par des actions de coopération constituent des éléments de la stratégie du sous-secteur.

## CHAPITRE II. Analyse détaillée de la situation actuelle.

### 1. Dynamique structurelle du S/ Secteur.

Dans la société Rwandaise traditionnelle l'éducation des jeunes ainsi que leur encadrement étaient assurés par les parents. La meilleure école était d'abord celle du milieu familial où l'enfant par la formation-informelle, acquérait les qualités humaines et le savoir-faire dans les métiers exercés par ses parents ou dans l'entourage familial.

Le contact avec la civilisation occidentale a par la suite brisé cet équilibre. D'autres modes de formation et d'encadrement ont progressivement apparus.

Le jeune devait, pour s'intégrer dans la société, bénéficier d'une éducation de base et d'une formation aux techniques nouvelles. Cette situation a au demeurant désarticulé l'organisation de la famille rwandaise; bien des parents accomplissent mal leur devoir pensant que les structures nouvelles joueront à elles seules tout le rôle de l'éducation.

En complément à l'action des parents, les organismes publics et privés se sont également occupés du domaine de l'éducation et de l'encadrement des jeunes. Ils ont créé des écoles, des centres de formation et ont mis en place des structures administratives d'encadrement.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a été créé pour compléter l'action d'éducation au niveau formel en s'occupant de la formation et de l'intégration de la jeunesse non-scolarisée et descolarisée dans le processus du développement national et suivant un système d'éducation non formelle.

Actuellement il existe 64 Centres où sont recrutés chaque année environ 6400 jeunes à raison de 100 jeunes par Centre.

Les structures des C.C.D.F.P. ainsi que les O.N.G. concourent à l'éducation populaire des jeunes, notamment par le biais des cathéchuménats, des ateliers et des centres des mouvements de jeunesse.



### 1.1. Organisation des Structures de Formation des Jeunes.

Suivant le mode de gestion, les structures de formation se répartissent comme suit :

- Les Centres promus par le MIJEUCOOP
- Les Centres et Ateliers promus par les Communes
- Les Centres dont les promoteurs sont des privés
- Les CCDFP en tant que structure de coordination et de concertation des services de base dans l'éducation populaire.

Les séminaires organisés en 1979, 1982, 1986 et qui regroupaient tous ces promoteurs et responsables de toutes ces structures ont permis de jeter les jalons d'une concertation et d'une prise de conscience sur l'importance de ce secteur d'éducation des jeunes et sur la nécessité d'harmoniser progressivement leurs actions. Par ces séminaires, les promoteurs ont perçu la nécessité de dépasser le niveau de formation de base pour s'occuper également de la formation professionnelle, de la production et du suivi de leurs lauréats.

Les analphabètes sont d'abord alphabétisés avant d'être lancés dans l'apprentissage des métiers.

En plus, tout centre doit produire pour s'autosuffire et assurer le suivi des jeunes en les aidant techniquement et matériellement à se constituer en groupements précoopératifs de production.

Les Centres à vocation régionale relèvent directement, du MIJEUCOOP. D'autres, bien que promus par ce même département, dépendent de l'autorité communale de leur ressort. Ceux des privés sont gérés directement par leurs promoteurs, le Ministère leur accordant en partie le matériel et le personnel.

Les Chantiers des Jeunes constituent une nouvelle méthode d'animation et d'encadrement des jeunes par des actions de formation et de travail intensif que le Ministère expérimentent depuis 1979.

.../...

Les Chantiers des Jeunes cadrent avec l'action du Ministère en matière de formation sur le tas et de recyclage des responsables des groupements socio-économiques. Ils s'occupent donc simultanément du problème d'initiation professionnelle et de promotion d'emploi. Les jeunes sont formés en vue d'exploiter les possibilités économiques détectées dans leur milieu d'origine.

La première expérience a commencé par le Chantier Sud en Préfecture de GIKONGORO en 1979, suivi par 3 autres; une au Nord en Préfecture de GISENYI (Commune KARAGO) l'autre à l'Est en Préfecture de BYUMBA (Commune MURAMBI) et la 3ème à l'Ouest en Préfecture de KIBUYE (Commune GISHYITA).

Toutefois, ces Chantiers des Jeunes n'ont pas encore atteint tous les résultats escomptés.

Il convient de signaler que l'autres opérateurs interviennent dans la formation des jeunes sans que leurs actions soient limitées pour autant à cette catégorie de la population. C'est notamment le cas du Centre de Formation et de Recherche Coopérative IWACU et de l'INADES.

Aux structures évoquées ci-dessus, s'ajoutent les ateliers de formation pour la plupart mis en place par des organisations privées.

#### 1.2. Des Structures d'Encadrement.

Répondant aux Voeux du Chef de l'Etat selon lequel le Ministère ayant la Jeunesse dans ses attributions ne pourra réussir sa mission que quand il aura assuré sa présence dans chaque Commune pour une mobilisation profonde, le Ministère a procédé à la formation des premiers animateurs qu'il a placé dans les Communes, S/Préfectures et les Préfectures. Leur mission est d'animer les jeunes par des réunions, de les inciter aux activités de production et de les encadrer sur le plan sportif et culturel.

Le personnel d'encadrement Communal est recruté et rémunéré par cette instance tandis qu'au niveau S/Préfecture et Préfectoral, il est nommé par le Ministère.

.../...

L'instabilité et le manque de qualification requise de ce personnel communal constitue un obstacle à l'efficacité de cette structure.

À côté de cet encadrement administratif, les mouvements de jeunesse s'occupent, en plus des objectifs d'éducation morale, de l'encadrement socio-économique et culturel de leurs membres. Le MIJEUCOOP suit avec intérêt et collabore avec ces mouvements des jeunes et leur apporte le soutien technique et matériel. Vous trouverez en annexe la liste des mouvements de jeunesse, leurs objectifs et le nombre des membres qu'ils encadrent.

En outre, les associations des jeunes sous forme de Groupements Socio-Economiques dans lesquelles les pouvoirs tant publics que privés mobilisent les jeunes, constituent des structures, d'auto-encadrement où les jeunes produisent, s'informent et sont suivis par les services techniques communaux et autres. Ces groupements fonctionnent comme des pré-coopératives, des mutuels, des entreprises commerciales. Leurs activités, sont très variées; elles embrassent les secteurs agricoles, d'élevage, d'artisanat, de commerce et autres services. Le tableau de la page 21 reprend l'évolution de ces groupements de 1983 à 1986.

### 1.3. Organisation des Services de l'Etat.

Les structures nationales d'encadrement de la jeunesse ont débuté en 1967 avec la création d'un bureau chargé de la jeunesse au sein du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire. En 1972, fut créé le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports qui forma les premiers Encadreurs des Jeunes pendant que le Ministère de la Défense s'occupait du Service Civique de la Jeunesse et des Centres de Rééducation. En 1973 fut créé le Ministère de la Jeunesse dont la mission fut définie par le Chef de l'Etat dans son discours programme du 1er Août 1973 :

"Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national.

Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux; c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que sur le mouvement coopératif doit leur être donnée. L'organisation des loisirs de cette jeunesse non scolarisée, tant en milieu rural qu'urbain, retiendra l'attention de ce Ministère. Son efficacité ne pourra être pleine que s'il réussit sans tarder à assurer dans chaque Commune pour une mobilisation profonde". En 1984, le Ministère reçoit l'actuelle appellation de Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Il regroupe depuis le service du Mouvement Coopératif et intègre en son sein les anciens centres du service civique de la jeunesse qui se sont transformés en centres de formation des jeunes tandis que les centres de rééducation ont été attachés au Ministère de la Justice.

Ce regroupement des services au sein d'un même département n'est pas le résultat d'une action hasardeuse. Il traduit plutôt le souci d'éviter la dispersion des efforts des services de même vocation. La motivation essentielle réfère donc à la recherche d'un meilleur encadrement et marque une évolution logique allant des groupements socio-économiques aux coopératives agréées.

Actuellement les services du Ministère se répartissent en 3 Directions Générales au niveau central, d'un service d'encadrement tant au niveau préfectoral que communal.

Comme il apparaît ce Ministère chargé de la Jeunesse ne date pas de longtemps et connaît des difficultés du personnel insuffisant. Il se recherche dans la formulation des stratégies dans un domaine aussi complexe que celui de la formation et de l'encadrement de la jeunesse.

Ces difficultés ces recherches tetannantes apparaissent notamment dans les études menées par les organismes tant nationaux qu'internationaux sur les tentatives de mise sur pied des mécanismes de formation et d'encadrement.

.../...

#### 1.4. Infrastructures physiques et autres ressources du sous-secteur

##### - Infrastructures physiques:

La plupart des infrastructures de formation et d'administration sont des bâtiments de récupération qui sont aménagés tout bien que mal sans plan type et restent inadaptés à leur mission.

La plupart des infrastructures sont implantées dans de grands domaines (anciennes concessions des colons) ce qui permet de réaliser des programmes de production et de vulgarisation agro-pastoral.

Dans leur formation pratique, les jeunes participent à l'installation et à la réfection des infrastructures. Malgré cette contribution non-négligeable, il n'empêche que ces infrastructures construites en matériaux semi-durables risquent de se détériorer faute de budget d'entretien.

Il faut par ailleurs noter que même au niveau central et dans certaines préfectures, les services d'administration se trouvent à l'étroit et par conséquent les agents ne travaillent pas dans de bonnes conditions.

Les équipements matériels didactiques, logistiques et les outils de productions de toutes les structures de formation et d'encadrement restent insuffisants. De ce fait, les connaissances pratiques s'acquièrent difficilement et leur objectif d'auto-suffisance recule l'espoir de son échéance.

Cette situation d'insuffisance des moyens se retrouve au niveau des services d'encadrement et handicape sérieusement leur action de suivi.

##### - Ressources Naturelles:

Les Centres et les groupements socio-économiques basent leurs activités sur l'exploitation des ressources naturelles locales tels que les terres cultivables, l'argile, les ressources aquatiques, le bois..... Ces ressources ne sont malheureusement pas toutes identifiées, d'autres n'ont pas fait objet d'étude, d'exploitation et de mise en place, Par ailleurs, l'insuffisance des moyens limite leur exploitation rationnelle tel que le montre à titre d'exemple les cas repris dans le tableau ci-après.

.../...

Pour accomplir la mission de formation et d'encadrement les Centres de Formation disposent d'un personnel comprenant un Directeur, un Gestionnaire et des Instructeurs.

La majeure partie de ce personnel n'a pas bénéficié de formation professionnelle requise.

Au niveau des préfectures, des sous-préfectures et des communes, le personnel d'encadrement se compose respectivement d'un encadreur assisté d'un adjoint, d'un seul encadreur sous préfectoral et d'un seul encadreur communal de la jeunesse et des coopératives. Outre que ce personnel est insuffisant il n'a pas la formation requise pour maîtriser leur secteur d'activités. Le même problème d'insuffisance quantitatif se pose au niveau aussi de l'administration centrale.

Le budget alloué au MIJEUCOOP augmente au fur des années comme l'indique le tableau ci-après, mais reste quand même insuffisant eu égard aux besoins de la population cible et aux activités à mener.

Crédits accordés

Libellé	1984	1985	1986	1987
- Personnel S/Statut	249567070	174181831	320004400	420080306
- Personnel S/Cntrat	52844184	68079488	56927200	71301616
- Journaliers	500000	500000	500000	750000
- Matériel de bureau	100000	75000	75000	133425
- Matériel technique	25000000	25000000	32000000	51045225
- Fourniture de bureau	2000000	1500000	1500000	1855850
- Abonnements	100000	100000	100000	150000
- Carburant	3785000	33893600	3214300	4816080
- Produits alimentaires	7400000	66871664	6871200	6894830
- Achats d'ouvrages	50000	50000	50000	100000
- Entretien véhicules officiels	1440078	3348000	3103200	4168800
- Entretien machines	200000	160000	250000	250000
- Transport à l'intérieur	120000	90000	90000	180000
- Indemnités kilométriques	300000	225000	225000	800000
- Frais de mission	1500000	1125000	1125000	2955000
- A.I.J.	-	1100000	-	10000000
- Intervention gouvernementale dans les constructions et réparation des C.F.J.				
- Appui aux groupements socio-économiques des jeunes				
<b>T O T A L</b>	<b>120395959</b>	<b>139437335</b>	<b>125945300</b>	<b>291511132</b>

A titre illustratif, ce budget, comparé à ceux d'autres départements s'occupant de la jeunesse dont notamment le MINEPRISEC, et le MININTER à travers les C.C.D.F.P., montre de façon pertinente les écarts non justifiés dans les allocations des moyens financiers.

Tableau comparatif

Période	Budget alloué à la D.G.J.	Budget alloué aux C.C.D.F.P.	Budget alloué à l'Enseignement Primaire + ERAI
1986	125.945.300	89.818.500	3.768.687.600
1987	142.996.800	434.320.200	3.674.338.600

Le MIJEUCOOP avec ces faibles moyens soutient ses centres de formation ainsi que ceux des privés et des communes, ce qui ne donne pas suffisamment d'impact étant donné la modicité de ce budget (comme le reconnaît du reste le Chef de l'Etat dans son discours au 4ème Congrès). Nous devons néanmoins reconnaître l'appui des autres opérateurs privés nationaux, ainsi que les interventions extérieures pour le financement des projets en faveur des jeunes.

.../...

Ci-après les aides reçues depuis 1979

<u>Année</u>	<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant</u>
1979	ACCT	Chantier Sud	12.000.000 FRW
1980	ACCT	Chantier Nord	18.000.000 FRW
1982	ACCT	Chantier Est	6.000.000 FRW
1983	UNESCO	Equipement 10 Centres	1.802.163 FRW
		Jeunes filles	
1984	UNESCO	Matériel didactique pour CFJ	920.000 FRW
1984	ACCT	Bimasse	2.156.224 FRW
1985	UNESCO	Alphabétisation	510.517 FRW
1985	CANADA	Alphabétisation	1.381.380 FRW
1986	ACCT	Fibres de sisal et bananier	1.178.317 FRW
1986	H.P.I.	Petit élevage SHYANDA, GACULIRO, RUSATIRA.	1.706.535 FRW
1986	P.N.U.D.	Apiculture KEDUYE	361.200 FRW
1986	ACCT	Apiculture, étude jus, séchoirs solaires	2.271.075 FRW
1987	Allemagne Fédérale	Aide en marchandises	6.000.000 FRW
1987	Japon	Alphabétisation	2.650.000 FRW



INTEGRATION DU SOUS-SECTEUR DANS L'ECONOMIE NATIONALE

1. Apport aux autres secteurs

Dans le cadre de la valorisation des ressources humaines, les programmes de la formation dispensée aux jeunes dans les Centres et les structures d'encadrement dans un système non formel contribuent à l'effort national d'éducation. A ce titre le système d'éducation formelle ne pouvant recevoir tous les jeunes scolarisables (55% seulement), le reste doit se former ailleurs, autrement dit dans les structures non formelles tels que nos Centres. D'autre part, les lauréats du primaire non reçus au secondaire ni au CERAI n'ont pas de connaissances suffisantes pour exercer les métiers divers et c'est à ce niveau qu'interviennent les structures d'apprentissage des métiers tels que les Centres des jeunes, les ateliers, etc..... Dans le cadre de l'intégration de la jeunesse dans le processus de développement, les ateliers et les groupements socio-économiques des jeunes pour la production et le perfectionnement sont promus à l'intention des lauréats des CERAI et des déperditions de l'enseignement formel.

Au secteur de l'industrie et de l'artisanat, le sous secteur jeunesse fournit des structures opérationnelles d'encadrement que sont les ateliers, les groupements et les coopératives. Ces derniers contribuent à la promotion de la production dudit secteur.

Au secteur de la production agro-pastorale, le sous secteur jeunesse fournit une main d'oeuvre apte à appliquer les techniques modernes d'exploitation agricole et d'élevage. Pour la vulgarisation et des démonstrations pilotes, nos Centres de Formation des jeunes ainsi que les groupements qui en sont issus constituent des apports pédagogiques pour une meilleure application de ces techniques par les agriculteurs et les éleveurs des environs.

La perméabilité des jeunes encadrés facilite une diffusion plus rapide et plus sûr de ces techniques et technologies appropriées. Ils s'expriment à travers les éléments culturels dont le folklore et d'autres données de la recherche culturelle.

.../...

D'autre part, la formation-information donnée aux jeunes leur permet de diversifier leurs activités productives et d'adapter les techniques et technologies au contexte socio-économique du milieu.

D'autre part, elle leur permet de s'imprégner des valeurs culturelles nationales et de les enrichir par des apports extérieurs jugés positifs.

## 2. Apport des autres secteurs

Dans le cadre de la formation par cohortes, le sous-secteur jeunesse ne pourrait pas disposer des instructeurs spécialisés dans tous les métiers, aussi recourt-il aux techniciens spécialisés des services. Il en va de même pour la production et l'organisation des groupements et des ateliers.

Pour l'exploitation des ressources naturelles, le sous-secteur jeunesse doit obtenir des informations sur les ressources disponibles et sur les techniques de leur exploitation et de leur valorisation.

La diffusion des apports de la recherche culturelle permet aux jeunes de s'en imprégner et de les exprimer à travers les jeux et les loisirs.

## CHAPITRE II. Réalisations et évolution du sous-secteur.

Jusqu'à présent, les plans nationaux de développement n'ont pas clairement défini les orientations, les stratégies et les programmes spécifiques au sous-secteur de la jeunesse. Les actions en faveur des jeunes ont elles-mêmes évolué compte tenu des problèmes posés par cette catégorie de la population. C'est ainsi que dans les années 67, les premiers indices de l'exode rural et de la délinquance commençaient à se manifester et que le système de l'éducation commença à manifester des symptômes d'inadaptation aux réalités du milieu. C'est ainsi que d'une part fut créé le bureau de la jeunesse au sein du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire ainsi que des structures d'éducation formelle organisées par des initiatives privées (sections familiales; CERAI, CERAR).

Sur le plan politique, des orientations ont été données en cette matière par le Manifeste N°4 du M.B.R. PARMEHUTU:

"URUBYIRUKO KUTIZE CYANGWA RUTAS-BOYE KUMISA AMASHULI (Jeunesse)"

- 1) N'ubwo bigoranye bwose MDR PARMEHUTU n'abako bose, izihatira gutatanyana na Leta n'abashakira urubwiruko rwacu imbere zatumaze ruzashobora kwibeshaho no kwubaka igihugu cyacu, rugafasha isi yose mu kuremya amahoro, kugira ngo urubwiruko ruhugukire icyaruzamura mu nzira z'ubwitonzi, n'ishyamba ryo gukunda imilimo y'amaboko:
- 2) Ni yo mpamvu Kongre yemeje ko:  
Parti igomba gufasha Leta mu gutunganya imiryango y'urubwiruko igamije kwiga no gushaka umuti w'ibibazo birwerekere. Igafatanyana n'abagira-neza bafite intego yo kwita ku majyambere y'urubwiruko.
- 3) Irasaba Leta gufasha urubwiruko gushinga twa koperative tw'inyuga, mu nama zose za Parti zigenewe kwiga ibibazo by'amajyambere, hagomba kubamo intumwa z'urubwiruko, kuva hasi kuli segiteri kugera ku nze zo hejuru za parti.
- 4) MDR PARMEHUTU izakora uko ishoboye kugira ngo urubwiruko rwise n'urukiga rufashe bagenzi babo n'abandi bose batashoboye kwiga cyangwa kuzamuka bihagije mu mashuri, kujijukira amajyambere.
- 5) Kubera uburere bwiza, umwuka mwiza, ubwumvikane buturuka kuli sporu n'indi mikino.  
Kongere yongeye kwibutsa abategetsi ko bahomba guteza imbere imikino mu rubwiruko.
- 6) Buri Komini igomba kugira ikibuga cy'imikino no gutegura uko urubwiruko rwayo rwajya rurushanwa n'urwo mu zindi Komini mu majyambere y'imikino, n'ubuhanga bundi bw'ibyiza binabwo n'abanyarwanda.

Ces préoccupations se concrétisaient et se tradisaient progressivement en action. Un Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports fut créé en 1972 avec:

- a) L'encadrement, l'éducation et la formation de la jeunesse, masculine et féminine, qui n'est pas à l'école;
- b) La coordination et l'orientation des différents mouvements, associations, clubs de jeunes;
- c) La promotion d'oeuvres sociales, économiques, artisanales, culturelles ou autres, aptes à valoriser toute la jeunesse de la Nation;
- d) La promotion et l'organisation des Centres sociaux pour les jeunes gens à sinstar des "Foyers Sociaux" pour jeunes filles;
- e) L'orientation moderne et démocratique des sports, de la formation physique et artistique, de la culture traditionnelle et du forkllore rwandais;
- f) La promotion et l'organisation deloisirs sains et utiles dans les milieux populaires, tant citandis que ruraux;
- g) L'étude de tous les problèmes concernant la jeunesse non à l'école, en collaboration avec les associations de jeunesse et les groupements des parents, les problèmes principaux concernèront l'emploi, l'éducation du sens civique, la discipline nationale et la culture populaire.

Avec l'évènement de la IIe République, le Discours Programme précise les crientations politiques et trace un programme axé sur deux thèmes principaux à savoir la formation et l'encadrement de la jeunesse non scolarisée et descolarisée. De cas orientations, on cernait le public cible à savoir les jeunes qui n'ont pas été à l'école et ceux qui n'ont pas terminé le cycle du secondaire (Extrait du Discours Programme du 1/8/1973). Il ressort de ces directives qu'il faudra dispenser une formation de base et une formation professionnelle permettant l'intégration de ces jeunes dans le circuit de production.

Pour ce faire, il fut créé le Ministère de la Jeunesse en 1973, qui entame la mise en place des structures d'éducation et d'encadrement. En 1984, les problèmes principaux de la jeunesse qui préoccupent les instances politiques sont la mobilisation des jeunes dans la production et la promotion de l'emploi.

Le Discours du Chef de l'Etat à NYAKIMAMA en Mai 1986 sur la Jeunesse et le Développement en est l'expression la plus vivante.

Déjà avec l'introduction de la notion d'intégration de la jeunesse dans le circuit de production, le concept jeunesse s'est élargi. Elle ne se limite plus à la jeunesse non scolarisée et descolarisée, mais s'étend à toute la jeunesse sans qualification professionnelle pour exercer tel ou tel métier.

Dans le cadre du programme ordinaire, au début du III e plan, le MIJEUCOOP gérait ou supervisait 42 Centres de Formation avec un effectif d'environ 3.000 jeunes. En 1986, le MIJEUCOOP gérait ou supervisait 64 Centres de Formation avec un effectif d'environ 5.000 jeunes. A côté de cela, des ateliers sont promus par les autorités locales et par les O.N.G. tandis qu'au niveau des C.C.D.F.P. une partie des jeunes y suit des cours d'alphabétisation et y reçoit une éducation de base.

Au cours de la période du IIIe plan le MIJEUCOOP s'est efforcé d'améliorer les infrastructures et équipements, la qualité de la formation, par de nouveaux programmes, le système de gestion et la qualité du personnel de formation et d'encadrement.

L'encadrement de la jeunesse dans les activités socio-économiques et culturelles a connu une progression évolutive dans la mesure où le personnel et les moyens matériels étaient disponibles. Aujourd'hui presque toutes les Communes ont un Encadreur et des animateurs bénévoles des secteurs. Dans chaque Préfecture et S/Préfecture il y a des Encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives. Sur le plan politique, un des membres du Comité de Cellule s'occupe de la jeunesse. Les actions principales sont d'animer les jeunes dans les activités de production des groupements, participer à l'éducation de base organisée dans les CCDFP, organiser des activités socio-culturelles (ballets et équipes sportives de la Commune, animation et Umuganda).

Concernant les programmes, le IIIe plan avait prévu:

- Une étude d'évaluation des chantiers existants et de proposition pour la création d'un nouveau chantier;
- La mise en place de 3 nouveaux chantiers.

L'étude sur les chantiers des jeunes a été réalisée par le BUNEP qui a présenté un document accusant des carences fondamentales sur la pertinence de la formule même qu'il fallait étudier. Pour ce qui est de l'implantation des 5 chantiers, un seul a pu démarrer.

Au niveau de la Sous-Préfecture et de la Préfecture, se trouve un personnel administratif chargé de l'encadrement de la jeunesse.

Sur le plan de la production et de l'emploi, des G.S.E des ateliers d'activités diversés sont organisés et promus dans tout le pays pour essayer de dégorger agricole. Pour ce faire, des sessions de formation de courte durée pour le personnel d'encadrement ont été régulièrement tenues. Des concours communaux, préfectoraux et nationaux des groupements ont été organisés et des prix ont été attribués aux meilleurs pour les encourager et susciter la création des nouveaux.

De même des expositions-vente ont été organisées pour stimuler l'esprit d'innovation et l'augmentation de la production. Des subventions et des prêts ont été accordés aux groupements et des mécanismes permettant l'accès facile au crédit ont été mis en place.

#### Les Tendances.

Il importe de relever que l'importance progressivement attachée à ce secteur n'a jamais été traduite dans des programmes d'action précis et les moyens accordés pour des solutions envisageables n'ont pas été en concordance. Par ailleurs, les stratégies et les programmes d'action et leur ordre de priorité n'ont pas été établis.

Malgré tout ce qui a pu être fait dans ce secteur, les résultats restent insignifiants eu égard au nombre de jeunes touchés par les programmes de formation et d'encadrement dans l'ensemble des effectifs concernés (2,6%).

Cependant il y a lieu de noter les tendances suivantes:

- L'harmonisation des programmes de formation et de production;
- L'accroissement des moyens afin de maximiser les rendements.

Nous pouvons citer notamment: La subvention accordée aux groupements des jeunes par le Chef de l'Etat lors de sa tournée dans les Préfectures, le fonds de garantie déposé par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif auprès des Banques Populaires en vue de faciliter le crédit aux groupements des jeunes, etc.....

- La tendance à cerner concrètement les réalités des problèmes et les approches de l'exemple de l'inventaire des activités productrices des jeunes;
- L'intérêt porté par les organisations internationales à intervenir dans le secteur à l'exemple du PNUD,
- La tendance à la démarcation du secteur en matière d'éducation populaire et d'éducation formelle.

Evolution des Groupements Socio-Economiques des jeunes et des C.F.J. par Préfecture de 1973 à 1983 et 1986.

	1973		1983		1986	
	G.S.E	C.F.J	G.S.E	C.F.J.	G.S.E	C.F.J.
KIGALI	14	2	127	8	153	16
GITARAMA	13	-	155	3	129	5
BUTARE	13	-	162	3	180	11
GIKONGORO	8	0	82	1	82	7
CYANGUGU	11	-	200	2	179	5
KIBUYE	4	-	38	0	85	1
GISENYI	4	-	85	1	107	5
RUHENGERI	7	-	194	1	108	2
BYUMBA	8	-	122	1	121	4
KIBUNGO	10	-	101	2	103	5
	92	2	1267	22	1248	61

.../...

On remarque que de 1973 à 1983 les Groupements des jeunes ont augmenté considérablement et ont gardé la stabilité au cours des années suivantes. Quant aux Centres de Formation des jeunes, ils ont également évolué de la même façon sauf qu'en 1984 le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a hérité d'une vingtaine d'anciens Centres du Service Civique de la Jeunesse. Ceci a contribué à une augmentation soudaine du nombre de C.F.J.

## II. Contraintes et potentialités du sous-secteur

### 1. Les contraintes.

Parmi les contraintes qui handicapent le développement du sous-secteur de la jeunesse, il convient d'évoquer celles liées aux institutions, aux faiblesses matérielles et financières aux techniques et enfin à l'insuffisance des moyens humains.

#### 1.1. Les faiblesses liées aux institutions

Le domaine où s'inscrit la mission assignée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est assez complexe. Cette mission préconise en effet l'intégration de la jeunesse non scolarisée et descolarisée dans le processus du développement national. Cette jeunesse, outre son importance numérique, est confrontée à des nombreux problèmes, liés essentiellement au manque de l'éducation de base, à la non qualification professionnelle pour tirer profit des ressources disponibles, à l'inadéquation entre la formation et l'emploi et enfin au manque d'emploi que ce soit dans le secteur agricole où les espaces exploitables s'amenuisent et dans d'autres secteurs qui du reste ne sont pas assez développés. Cette jeunesse souffre aussi du problème de déracinement, suite à la désintégration des systèmes traditionnels d'encadrement.

D'autres départements se sont également préoccupés de la jeunesse. Tel est le cas du Ministère de la Défense Nationale à travers les anciens Centres du Service Civique de la jeunesse et le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales dans ses programmes de promotion de la famille.



Cependant, la complexité du domaine de la jeunesse et le manque d'harmonisation des intervenants des différents services ont fait qu'il n'y a pas eu de cohérence dans la définition des politiques et stratégies à suivre. Les programmes d'action restent encore au stade embryonnaire.

#### 1.2. Insuffisance des moyens matériels et financiers.

Dans sa politique de formation et d'encadrement de la jeunesse, le Ministère a procédé en collaboration avec les Communes et organismes privés à la création des établissements de formation.

Non seulement ces établissements sont insuffisants compte tenu de l'effectif des jeunes à former (les centres n'accueillent qu'une infime minorité d'environ 5000 jeunes par an), mais aussi disposent des infrastructures non adaptées aux activités de formation. Elles sont pour la plupart constituées des bâtiments de récupération, assez vieux et qui exigent des moyens importants pour les réfectionner et les adapter à la formation. Les équipements dont disposent ces établissements de formation sont insuffisants eu égard aux effectifs des jeunes à former.

S'agissant de l'encadrement, le cinquième Congrès du IJUD a recommandé au Gouvernement de pourvoir au soutien matériel et technique aux Groupements Socio-Economiques des Jeunes. Malgré les efforts déployés effectivement par les instances publiques et privées, ces moyens restent de loin inférieures aux besoins. A titre illustratif, le budget alloué au département de la jeunesse au cours de l'exercice 87 est de 32 millions destiné à l'achat des équipements et ou matériel fongible, à répartir entre 64 Centres de Formation des Jeunes, pour appuyer un millier de groupements socio-économiques et ateliers des jeunes ainsi qu'une dizaine de mouvements de jeunes.

Avec ce budget, le Ministère ne peut à peine qu'accorder 10 millions pour la formation, soit environ 150.000 FRW par centre, alors que les besoins minima pour le bon fonctionnement s'évaluent au moins à 500.000 FRW. Ce montant ne peut pas couvrir le remplacement du matériel didactique de base usé, qui requiert une somme de 80.000 FRW par centre ni les frais d'entretien des bâtiments évalués à un minimum de 100.000 FRW par an et par centre.

.../...

S'agissant des groupements socio-économiques et des ateliers, la méthode des concours dont les critères sont basés essentiellement sur la qualité constitue une voie pour appuyer ces structures de production. Le montant destiné aux prix aux gagnants est dans l'ordre de 14.300.000 FRW en prévoyant récompenser les cinq premières unités par commune suivant l'ordre ci-après :

- Premier : 30.000 FRW
- Deuxième : 25.000 FRW
- Troisième : 20.000 FRW
- Quatrième : 15.000 FRW

Il faudrait des moyens financiers plus accrus pour appuyer les activités en faveur des jeunes comme le faisait remarquer le Chef de l'Etat lors de l'ouverture des travaux du Vème Congrès du MINUD en disant notamment: "La pierre d'achoppement de toutes les initiatives en faveur des jeunes est l'extrême modicité des budgets qui y sont alloués. Il importe sans doute que le premier pas soit accompli par les jeunes, qu'ils prouvent leur capacité à s'organiser, leurs motivations d'entreprendre, leur maturité face aux problèmes du développement, mais, il importe aussi qu'un effort soit fait pour qu'une plus grande partie du budget de l'Etat soit orienté vers des actions en faveur de la jeunesse".

### 1.3. Les faiblesses Techniques.

La grande partie de la jeunesse Rwandaise, n'ayant pas bénéficié de l'éducation de base se trouve limitée quant aux aptitudes à assimiler et maîtriser les techniques améliorées de production.

Chaque année, plus de 100.000 jeunes affluent sur le marché du travail à la recherche d'emploi rémunérateur sans qualification requise pour exercer les emplois convoités. A ceux-là s'ajoute un effectif important des jeunes qui terminent le cycle primaire et regagne le milieu rural sans qualification. Il découle bien entendu de ce manque de qualification que le facteur travail de ces jeunes se trouve peu valorisé.

.../...

De plus, les terres cultivables qu'ils devraient exploiter se raréfient de plus en plus. Il faudrait, pour sortir de l'impasse, d'une part, utiliser les techniques modernes d'exploitation pour tirer un maximum de rendement à ce peu de terres cultivables disponibles, et d'autre part, passer à des activités non agricoles pour décongestionner ce secteur.

Le manque de formation nécessaire chez les jeunes constitue une entrave pour maîtriser les techniques améliorées d'exploitation agricole ou s'ouvrir à d'autres horizons en pratiquant des activités autres qu'agricoles.

Au niveau de la recherche d'emplois dans d'autres secteurs, plusieurs problèmes se posent: il y a notamment le fait que les nouveaux métiers identifiés restent peu nombreux ou ne sont pas portés à la connaissance des jeunes. Cette situation reste préoccupante dans la mesure où presque tous les Centres de formation de la jeunesse ainsi que les CERAI pratiquent la construction, la menuiserie et la couture sans se soucier des problèmes de marché ni des disponibilités des matières premières.

Le peu de maîtrise des métiers déjà identifiés ne permet pas aux jeunes de fabriquer des produits compétitifs.

Les solutions sont à chercher dans l'adaptation de la formation à l'emploi et dans l'organisation des circuits de commercialisation.

#### 1.4. Les faiblesses des ressources humaines.

Le sous-secteur jeunesse dispose de personnel d'encadrement et de formation, mais force est de constater que les cadres disponibles restent à la fois insuffisants et pas assez compétents eu égard à la complexité de la mission qu'ils ont à accomplir.

Cette situation est ressentie au niveau central, préfectoral, mais surtout au niveau communal, alors que c'est là que se trouve concentrée cette jeunesse qui attend un encadrement multidimensionnel. En plus des problèmes que la commune partage avec les autres échellons, il s'y pose en particulier le problème de manque de moyens pour engager et rémunérer ces techniciens.

.../...

Le problème de qualification ne pourra être résolu que si le système d'éducation formelle met en place des mécanismes adéquats pour la formation d'un personnel d'encadrement des jeunes. Quant au personnel de formation, les effectifs en place doivent être recyclés, tandis que les structures d'éducation formelles devraient pouvoir fournir dans les meilleurs délais des techniciens qualifiés pour le sous-secteur de la jeunesse.

## 2. Potentialités du sous-secteur.

Malgré les faiblesses nombreuses qui constituent un handicap sérieux à l'intégration de la jeunesse dans le processus du développement il convient de reconnaître l'existence des potentialités réelles qui offrent un espoir à la promotion de la jeunesse.

Le nombre important de la jeunesse au sein de la population constitue à lui-même une potentialité considérable à valoriser pour le développement. En effet, d'après le recensement général de la population effectué en 1978, les moins de 25 ans constituent plus de 65% de la population totale, qui s'élevait à cette époque à 4.831.527 habitants. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans et faisant partie de la population active sont actuellement évalués à plus ou moins 1.500.000 soit environs 50% de la population active.

L'avantage que représente cette jeunesse pour le développement est qu'elle est disponible, plus que la population adulte, elle est prête à s'ouvrir aux innovations et acquérir des nouvelles techniques pour améliorer leurs activités. Sa forme physique et son dynamisme sont autant d'atouts leur permettant de se réaliser.

La volonté politique de valoriser le secteur de la jeunesse constitue aussi une potentialité. Elle se traduit par les préoccupations constantes des instances supérieures qui malgré les moyens limités, n'ont ménagé aucun effort pour résoudre les problèmes de la jeunesse.

.../...

Le Chef de l'Etat dans son message à l'occasion du Nouvel An a une fois de plus explicité cette volonté de valoriser la jeunesse lorsqu'il disait notamment: "S'agissant plus particulièrement de la jeunesse rwandaise, je voudrais rappeler que ses problèmes n'ont jamais cessé de préoccuper notre pays. Mon Gouvernement s'en soucie d'autant plus que cette catégorie de la population représente plus de 50% des rwandais et qu'elle est confrontée à des problèmes aigus de formation, d'encadrement et de production".

Par ailleurs, les structures de formation et d'encadrement en place: les entités administratives, les départements chargés de l'enseignement formel ainsi que les centres de formation sont autant des instruments qui concourent à la réalisation des objectifs visant la promotion des jeunes.

En complément au budget alloué au département pour la promotion de la jeunesse, il convient d'ajouter la contribution des pays et organismes amis qui agissent en faveur de la jeunesse principalement par le biais des O.N.G. ainsi que les possibilités déjà existantes d'accéder au crédit bancaire.

.../...

### III. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU SOUS-SECTEUR JEUNESSE

Dans le but de donner à la jeunesse la place qui lui revient dans la stratégie d'autosuffisance alimentaire du IVe Plan, il importe de tout mettre en oeuvre pour que les forces vives et considérables que représentent les jeunes, en raison notamment de leur nombre toujours croissant, soient entièrement mobilisées dans les diverses activités de production nationale.

Toutefois, pour porter ses fruits, cette mobilisation doit reposer sur une éducation de base et une formation professionnelle destinée à rendre les jeunes plus aptes à exercer divers métiers, de même que sur une promotion des structures d'encadrement chargées de mener la sensibilisation-action auprès des Jeunes. Ainsi les orientations de la politique du sous secteur portent essentiellement sur la formation et l'encadrement.

#### III.1. Domaine de la formation.

Du fait que le Département s'occupe essentiellement de la jeunesse non scolarisée et descolarisée, l'éducation à dispenser comportera trois aspects :

##### III.1.1. Education de base :

L'éducation de base est l'acquisition des connaissances permettant au jeune d'être un citoyen ouvert et perméable aux idéaux du développement.

Cette éducation de base s'adresse à la masse des jeunes qui n'ont pas fréquenté l'école ou ont abandonné ou échoué le premier cycle de l'enseignement primaire.

Cette éducation sera assurée par le biais des CCDFP ainsi que celui des initiatives privées tels les parcs et missions des diverses et confessions, des associations et mouvements des jeunes.

.../...

### III.1.2. Formation-information

Cet aspect de formation vise l'acquisition des connaissances par des informations utiles au perfectionnement du savoir-faire.

Cette formation sera dispensée au niveau des CCLTP par le biais des recyclages, des réunions et des conférences en faveur des responsables des jeunes et des groupements socio-économiques au niveau des Communes.

Elle sera donnée également dans les chantiers et maisons des jeunes, de même que dans les structures des mouvements de jeunesse.

### III.1.3. Formation professionnelle

La formation professionnelle qui est l'acquisition de techniques ou l'apprentissage d'un métier se fera par des cohortes. Elle se déroulera dans les chantiers des jeunes. Elle sera organisée dans le but de satisfaire les besoins des Communes et des régions en artisans qualifiés dans des filières choisies compte tenu des potentialités du milieu et possibilités de création d'emploi. La durée et la fréquence de la formation tiendront compte de l'évolution des besoins du milieu.

Les horaires doivent permettre une alternance entre la formation au centre et le travail à domicile pour éviter le déracinement des jeunes de leur milieu de vie.

### III.2. Domaine de l'encadrement.

En vue d'intégrer les jeunes dans la vie familiale, socio-économique, culturelle et politique, un encadrement dynamique s'impose.

#### III.2.1. Encadrement familial

Une bonne éducation des jeunes dès leur enfance constitue un préalable pour leur développement harmonieux. Cette éducation incombe principalement aux parents qui seront appuyés par diverses structures éducatives.

La Cellule de base de la société rwandaise qu'est la famille doit jouir d'un équilibre pour un développement véritable.

.../...

## Les Objectifs

### IV. 1. Domaine de la formation

- Disposer des cadres compétents et en nombre suffisant pour la formation et l'encadrement des jeunes à tous les niveaux.
- Dispenser une éducation de base en faveur de tous les jeunes déscolarisés et non-scolarisés.
- Améliorer le niveau de formation et former le plus d'effectifs dans les Centres.
- Favoriser les échanges entre les jeunes par la promotion de la formation-information.
- Développer la formation professionnelle dans les divers métiers identifiés sur base des besoins et potentialités du milieu.

## Les Programmes

- Recruter un personnel des centres mieux formé pour occuper les postes prévus sur l'organigramme d'un Centre de Formation des Jeunes.
  - Direction : Un cadre ayant un niveau A1 et formé dans les sciences de l'Education ou un A2 expérimenté.
  - Section Formation-Information : un cadre de niveau A1 et formé dans les Sciences de l'Education.
  - Section Production : Un technicien de niveau A2 dans le domaine où le Centre est spécialisé.
  - Section Appui Technique aux G.S.E. : Un Cadre de niveau A1 formé dans les sciences socio-économiques ou un A2 expérimenté.
  - Instructeurs : Il faudra au moins un spécialiste par métier enseigné dans le Centre et qui sera temporaire.
- Former les membres des Comités pour les jeunes au niveau des secteurs communaux.
- Elaborer des programmes de formation de base à dispenser aux jeunes dans les C.C.D.F.P.
- Créer au moins un Chantier des Jeunes par Préfecture et améliorer les Chantiers des Jeunes existants.
- Organiser des réunions et des Séminaires dans les C.C.D.F.P., C.F.J. et Chantiers des Jeunes pour les Responsables et Membres des Groupements des Jeunes
- Perfectionner le personnel d'encadrement et de formation des Jeunes (recyclages, Séminaires etc ...)
- Elaborer et lancer les programmes de formation par cohortes



- . Identifier les besoins en formation compte tenu des potentialités et des possibilités d'emploi dans différents milieux.
- . Institutionnaliser l'éducation populaire des jeunes dans un cadre légal.

#### IV. 2. Domaine de l'Encadrement

##### Objectifs:

- Promouvoir la famille en revalorisant l'autorité et la responsabilité des Parents et des institutions traditionnelles d'éducation familiale et sociale de façon à éviter la désintégration de la vie socio-famille.
- Faire assimiler aux jeunes les valeurs de la culture rwandaise et promouvoir chez eux le respect de la personne humaine et de la solidarité entre les hommes afin de les responsabiliser sur leur rôle au sein de la famille et de la société.
- Intensifier la sensibilisation de la jeunesse aux idéaux du M.R.N.D. dans le but de préparer leur intégration dans la J.M.R.N.D.
- Renforcer la concertation entre les départements et les institutions concernés par les problèmes des jeunes en vue de plus de coordination, d'harmonisation et d'efficacité des programmes.
- Accroître la production et les possibilités d'emplois rémunérateurs.
- Assurer l'acquisition des nouvelles technologies appropriées pour faire des jeunes des travailleurs d'avant-garde dans chaque secteurs d'activités.
- Développer les méthodes et techniques d'organisation et de gestion des groupements socio-économiques en vue d'assurer leur mutation vers des structures de type coopératif ou de sociétés commerciales.
- Rendre les chantiers et les maisons des jeunes des unités modèles de production et centres d'appui aux groupements.
- Donner des orientations de planification des productions et participer à l'organisation des circuits de leur commercialisation.

##### Les Programmes

- . Sensibiliser les Parents et les Jeunes sur leur rôle respectif par des mass média et des structures d'éducation.
- . Créer des Comités pour les jeunes au niveau des Secteurs et des Communes.
- . Actualiser la loi sur la protection des mineurs.

- Promouvoir des associations des Parents pour l'éducation et l'encadrement des jeunes.
- Recruter un personnel d'encadrement compétent et en nombre suffisant :
  - Encadrement communal : un technicien de niveau A2 formé dans les domaines du développement rural.
  - Sur le plan national : il faut des cadres supérieurs pour assumer les fonctions de Chefs de Services.
- Mettre à la disposition de ce personnel des équipements et infrastructures adéquats.
- Mener une campagne de sensibilisation des jeunes à l'auto-organisation notamment à travers les Groupements Socio-Economiques.
- Appuyer matériellement et techniquement les G.S.E. déjà créés par :
  - L'organisation des Concours
  - L'organisation du Festival de la Jeunesse
  - Les mécanismes d'accès au crédit des Banques
  - La Commercialisation de leurs produits
  - Le renforcement en qualité et quantité des leurs équipements et infrastructures.